Sujet : [INTERNET] Modification du PPRI de La Grande Motte
De : > pbtg51 (par Internet) <pbtg51@gmail.com>
Date : 22/02/2021 13:45
Pour : ddtm-sern-prnt@herault.gouv.fr

Bonjour,

Je souhaite marquer mon opposition à la modification du PPRI 2014 de La Grande Motte, qui n'est qu'une première étape à la transformation d'une ville balnéaire en « ville banlieue » de Montpellier.

Il est surprenant que la consultation du public pour un projet impactant le développement futur de La Grande Motte se déroule de manière aussi confidentielle, alors que les Français demandent plus de démocratie participative.

Pour la mise en place de la « plage Covid 2019 », ou les « Drive Vœux », le Maire de La Grande Motte utilise les moyens modernes de communication, mais pour un projet qui va impacter profondément l'avenir de La Grande Motte, la consultation fait l'objet d'une information à minima par affichage à la Mairie ou noyée dans le site internet de la Commune.

Une simple démarche « administrative » alors que le projet de modification, s'il ne semble concerner que le PPRI, n'est que la première étape d'un projet modifiant fondamentalement les attendus de la Mission Racine et la vision de Jean Balladur, reconnus par :

- l'inscription en site protégé de la Grande Motte en 1975
- la labellisation « Patrimoine du XXème siècle » en 2010,
- et le classement du Point Zéro et de ses jardins à l'inventaire des monuments historiques en 2015.

Notre Ville peut, et doit évoluer, mais dans un projet de ville nature et durable, avec des mobilités douces, une requalification de l'habitat existant (regroupement des petites surfaces, rénovation des copropriétés en difficulté, mise aux normes thermiques…) et non en :

- augmentant les capacités du port,
- détruisant une grande partie de la plage du Couchant,
- créant une zone « industrielle » nautique en première ligne mer entraînant des nuisances et des risques environnementaux,
- en créant de nouveaux logements provoquant une augmentation de 15 % de la population résidentielle, avec son corollaire d'impacts sur les structures de la ville (budget, voirie, circulation, accueil dans les établissements scolaires…)

Cordialement,

Philippe Bettinger